

S O C C O M
Société par actions simplifiée au capital de 40 128 euros
Siège social : 17 Allée des Bruyères, 62219 LONGUENESSE
349 672 956 RCS BOULOGNE SUR MER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 06 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 06 janvier,
A 12 heures,

Les associés de la Société S O C C O M se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par la société HOLCOM, en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par la Société Présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 528 actions sur les 528 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Démission de Monsieur Stéphane DUMONT de son mandat de Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Stéphane DUMONT de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, décide de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la société Présidente.

La Présidente
Société HOLCOM
Représentée par

Bertrand DELATTRE

A blue ink signature of Bertrand Delattre, featuring a stylized 'B' and 'D' with a long horizontal stroke extending to the right.

David LEFEBVRE

A blue ink signature of David Lefebvre, consisting of a circular loop with a cross inside and a horizontal stroke at the bottom.